

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 04 juin 2007 portant création du Diplôme Universitaire IMAGERIE GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 Janvier 2024 de la Présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la Faculté de Santé ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Universitaire IMAGERIE GYNECOLOGIQUE ET MAMMAIRE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR BAZOT Marc PU-PH ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR THOMASSIN-NAGGARA Isabelle PU- PH

DOCTEUR BALLEYGUIER Corinne PH

DOCTEUR BELDJORD Selma PH

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 10 avril 2024

Le doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université



Bruno RIOU